

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 18 DÉCEMBRE 2023

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesseRéponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2023

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023
- 2.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal année 2024
- 2.3 Autorisation Chemins de détour pour les travaux du MTQ sur l'autoroute 15 Ponceaux
- 2.4 Autorisation Chemins de détour pour les travaux du MTQ sur l'autoroute 15 Asphaltage
- 2.5 Adoption Politique en matière de vidéosurveillance
- 2.6 Participation des membres du conseil Autorisation de dépenses Assises annuelles de l'UMQ
- 2.7 Appui à la Ville de Prévost Poursuite judiciaire par Énergir
- 2.8 Autorisation Chemins de détour pour les travaux du MTQ sur l'autoroute 15 Lampadaires
- 2.9 Renouvellement d'un avis de réserve et mainlevée Projet de construction d'une nouvelle école

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Emprunt temporaire Perception des taxes et compensations 2024
- 3.2 Reddition de comptes PAVL Rues Perdreaux, de Fribourg, de la Tourmente et chemin du Paysan
- 3.3 Utilisation du fonds réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques 2023
- 3.4 Autorisation de dépenses Renouvellement de contrats et applications logiciels 2024

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Modification Contrat de travail de la directrice générale
- 4.2 Embauche Pompiers à temps partiel et remplaçants
- 4.3 Fin d'emploi d'un employé
- 4.4 Adoption Programme de reconnaissance des employés

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Autorisation de dépense Regroupement de l'UMQ Abat-poussière
- 5.2 Autorisation de dépense Regroupement de l'UMQ Sel de déglaçage

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Autorisation de signature Cession de rue et infrastructures Rue du Chinook phases 1 et 2
- 6.2 Adjudication Transport, disposition et valorisation des boues Usine Mont-Rolland
- 6.3 Autorisation de signature Protocole d'entente Travaux de construction de rue et d'infrastructures Rue du Galopeur

- 6.4 Autorisation de dépassement des coûts Travaux de prolongement du réseau d'égout rue de la Colline
- 6.5 Autorisation de dépense Regroupement de l'UMQ Produits chimiques Traitement des eaux
- 6.6 Autorisation de signature Demande d'aide financière Pente 40-80 phase 2 Programme PRIMEAU
- 6.7 Autorisation de signature Demande d'aide financière Réfection de la rue du Skieur Programme PRIMEAU
- 6.8 Autorisation de dépassement des coûts Démolition, construction et aménagement Chalet du lac Rond

7. URBANISME

Demandes de dérogations mineures

- 7.1 1980, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.2 1130, rue du Valais
- 7.3 555, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.4 3092-3098, rue Charette
- 7.5 49, rue Morin
- 7.6 1520, chemin des Rapides
- 7.7 2002, chemin de Deauville
- 7.8 900, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.9 1069, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.10 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 900, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.11 Second projet de résolution Demande PPCMOI 1652, boul. de Sainte-Adèle
- 7.12 Adoption Demande PPCMOI rue du Cap
- 7.13 Premier projet de résolution Demande PPCMOI 2105, boul. de Sainte-Adèle

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Modification Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
- 8.2 Entente de développement culturel 2023-2024
- 8.3 Octroi de contrat Plans et devis Jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon
- 8.4 Autorisation de dépense Aménagement de sentiers PASA

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun point

10. AVIS DE MOTION

- 10.1 Futur règlement 1344 décrétant un emprunt de 1 324 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville
- 10.2 Futur règlement 1251-3 modifiant le règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil
- 10.3 Futur règlement 1345 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensation pour l'année 2024
- 10.4 Futur règlement 1346 décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue du Bourg-Joli

11. RÈGLEMENTS

11.1 Règlement 1343 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2024 – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
 - a. Incompressibles Fonds d'administration 899 579,18 \$ pour la période du 11 au 17 novembre 2023

- Incompressibles Fonds d'administration 506 764,00 \$ pour la période du 18 au 24 novembre 2023
- c. Incompressibles Fonds d'administration 518 718,87 \$ pour la période du 25 novembre au 1^{er} décembre 2023
- d. Incompressibles Fonds d'administration 1 450 691,82 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2023
- e. Liste des comptes à payer au montant de 767 557,99 \$ pour le mois d'octobre 2023
- f. Liste des comptes à payer au montant de 702 350,54 \$ pour le mois de novembre 2023
- g. Engagements au montant de 459 322,15 \$ pour la période du 1er au 30 novembre 2023
- Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil Madame Arielle Beaudin, conseillère du district 2
 Monsieur Alexandre Laganière, conseiller du district 3
 Monsieur Jean-François Robillard, conseiller du district 4
 Monsieur Gaétan Gagné, conseiller du district 5
- 12.3 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022
- 12.4 Délégation de pouvoir Règlement 1333 Embauche d'un employé temporaire (journalier-chauffeur) pour le Service des travaux publics
- 12.5 Délégation de pouvoir Règlement 1333 Embauche d'une employée temporaire (adjointe de direction) pour la Direction générale
- 12.6 Délégation de pouvoir Règlement 1333 Embauche d'une employée permanente (technicienne comptable taxation) pour le Service de la trésorerie
- 12.7 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* Année 2023

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal Greffière et directrice des Services juridiques